

Luxembourg, le

20 JUIN 2022



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

**Ministère de la Mobilité et des Travaux
publics**

Département des travaux publics
4, place de l'Europe
L-2940 Luxembourg

N/Réf.: 102833

V/Réf.: 276030 / 047101 Réf. APC : PG * DIR - 20220398

Monsieur le Ministre,

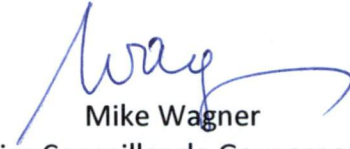
En réponse à votre requête du 2 mai 2022 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour l'abattage d'un arbre sur le CR104 entre Nospelt et Simmerschmelz sur le territoire de la commune de KEHLEN, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je vous accorde l'autorisation sollicitée aux conditions suivantes :

1. L'abattage sera réalisé sur le CR104 sur le territoire de la commune de Kehlen, conformément à la demande et aux plans soumis.
2. L'abattage se limitera à 1 arbre.
3. Les travaux d'abattage se feront entre le 1^{er} octobre et fin février.
4. L'arbre à abattre sera marqué au préalable du marteau de l'Etat par le préposé de la nature et des forêts (M. Daniel Steichen, tél : 621 202 116) qui sera averti avant le commencement des travaux d'abattage.
5. L'arbre sera remplacé sur un terrain inscrit au cadastre de la commune d'Habscht, section C de Setpfontaines, sous le numéro 794/1487 par 1 sujet haute-tige d'essence pour le 31 décembre 2023 au plus tard et suivant les instructions du préposé de la nature et des forêts.
6. En cas de reprise moindre de la plantation, un regarnissage annuel sera effectué par vos soins.
7. Le système racinaire des arbres restant en place ne sera pas endommagé et, le cas échéant, ces arbres seront protégés selon les règles de l'art.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations et du droit de superficie éventuellement requis.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement,
du Climat et du Développement durable



Mike Wagner
Premier Conseiller de Gouvernement

Copies pour information :

- Arrondissement CENTRE-OUEST
- Commune de KEHLEN